

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

*NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME**

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.*

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 95403 déposée le 24 janvier 2022, Madame ANIAKU Akoeba, profession : aide-soignante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de AVEPOZO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 194B, au Sud par le lot n° 193, à l'Est par le lot n° 201 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 97101 déposée le 16 février 2022, Mme TOGBONOU Akpédjé Afiyo épouse MATHIA, profession : coiffeuse demeurant à LOME et domicilié(es) à AGBALEPEDO, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 94 ca, situé à AGOE connu sous le nom de TELESSOU, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et au Sud par la propriété KETEVI SOKEY ETIENNE et à l'Ouest par une rue de 28 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition, n° 97943 déposée le 1<sup>er</sup> mars 2022, Mme AKOUMANY Biava Akossiwa, profession : Couturière demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Dalimé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 46 ca, situé à Mission-Tové connu sous le nom de Wogomé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KPEXO Isaac et à l'Est par une rue de 14 m.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble DOUMASSI Adjo Priscilla et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition, n° 98525 déposée le 9 mars 2022, M. SOSSOUGA Dodji, profession : Retraité demeurant à Djagblé et domicilié(es) à Djagblé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Dalavé Tolokpé connu sous le nom de Sokatykopé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par une rue Existante de 14 m, au Sud par une rue Existante de 16 m, à l'Est par la collectivité SOKATY et à l'Ouest par une rue Existante de 20 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98545 déposée le 9 mars 2022, M. ABALO Komi, profession : Etudiant demeurant à Lomé et domicilié(es) à Ségbé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 60 ca, situé à Aflao Sagbado connu sous le nom de Akato-Viépé, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AWU Kwami et à l'Ouest par la Route Ségbé-Akato Viépé de 28 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition, n° 98573 déposée le 10 mars 2022, M. DOSSOU Agbeko Kocou, profession : Informatique demeurant à Lomé et domicilié(es) à Bè Hédzé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Aflao Adidogomé connu sous le nom de Awatamé, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord par le lot 1, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par la propriété ATTISSOU Ayadougbe.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

---

Suivant réquisition, n° 98622 déposée le 10 mars 2022, M. PADABON Essowe, profession : Etudiant demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 41 ca, situé à Aflao Gakli connu sous le nom de Avenou Batomé, préfecture de(s) Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot 99 B, à l'Est par le lot 100 et à l'Ouest par le lot 98.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à la société WAZE HOLDING et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98623 déposée le 10 mars 2022, M. PADABON Essowe, profession : Etudiant demeurant à Lomé et domicilié(es) à Légbassito, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Légbassito connu sous le nom de Ahonkpoe, préfecture de(s) Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité SATCHI, au Sud par un passage de 8 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à la société WAZE HOLDING et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98687 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 00 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviéglblé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOMALI Kokou.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98689 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 39 a 68 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviéglblé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par une rue non dénommée 14 m, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m et à l'Ouest par la propriété SOMALI K. Kessinoto.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98690 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviéglblé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOMALI Komlan Kessinoto, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98691 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 58 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviéglblé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par la propriété SOMALI K. Kessinoto, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 18 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98692 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 06 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviéglblé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 18 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par la propriété SOMALI K. Kessinoto et une rue non dénommée de 18 m et à l'Ouest par la propriété SOMALI et la collectivité AHONOU.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98693 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 66ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviégbélé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOMALI Kokou.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98694 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 47 a 96 ca, situé à Davié connu sous le nom de Daviégbélé Landjou, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la propriété SOMALI Kokou.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98695 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 38 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviégbélé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord et à l'Est par la propriété SOMALI K. Kessinoto, au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommée de 18 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98696 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 57 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviégbélé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par la propriété SOMALI K. Kessinoto, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AHONOU.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98697 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 91 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviégbélé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord par la collectivité AGBAVON, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par la collectivité WAKE et à l'Ouest par la propriété SOMALI K Kessinoto.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98698 déposée le 11 mars 2022, M. LEMON Kossi Modeste, profession : Comptable-Gestionnaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoè Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 84 ca, situé à Assiama Landjou connu sous le nom de Daviégbélé, préfecture de(s) Zio et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non de 18 m, au Sud et à l'Est par la propriété SOMALI K. Midowutso.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à CEF-MF LOME et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98713 déposée le 11 mars 2022, Mme KOKOU Kuamba, épouse DICK, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domicilié(es) à Wessomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 99 ca, situé à Agbodrafo connu sous le nom de Bedjinme, préfecture de(s) Lacs et borné au Nord par une rue existante de 8m, au Sud par la Route Nationale N°2 Lomé-Aného, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la propriété EBOE.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble appartient à la société ICHTUS SARL et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98714 déposée le 11 mars 2022, Mme KOKO Kuamba, épouse DICK, profession : Ménagère demeurant à Lomé et domicilié(es) à Wessomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 95 ca, situé à Agbodrafo connu sous le nom de Bedjinme, préfecture de(s) Lacs et borné au Nord par la propriété TOMEGAH, au Sud par une rue existante de 8 m, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la propriété EBOE.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble appartient à la société ICHTUS SARL et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98754 déposée le 11 mars 2022, Mme AGBEDANOU Donkor Viviane, profession : ménagère demeurant à AGOE et domicilié(es) à SOGBOSSITO, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 56 ca, situé à TSEVIE connu sous le nom de KPOTE, préfecture de(s) Zio et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété ADZENYO YAWO, au Sud par une rue en projet de 16 m et à l'Est par une parcelle non dénommée.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble appartient à LEKEZIME Abra Pirenam et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98805 déposée le 14 mars 2022, M. FOLY-AMEDAN Anani, profession : retraité demeurant à LOME et domicilié(es) à AVEPOZO, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 67 ca, situé à AGBODRAFO connu sous le nom de SEWATSRI-KOPE, préfecture de(s) Lacs et borné au Nord et à l'Est par des rues de 12 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété AKOUE FOLLY MIDODZI.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 98854 déposée le 14 mars 2022, Madame BOSSOU Adjovi Amehian, épouse SOSSOU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à KEGUE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 63 ca, situé à BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud et à l'Est par le lot n° 1311B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111418-GL déposée le 06 mars 2023, Madame EKLU Yawa Novinyo Aziadomé, profession : Avocat, demeurant à Lomé et domiciliée à Nyékonakpoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 29 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Akato Avoémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la Collectivité AVOUSSOU, à l'Ouest par une rue de 16 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111429-GL déposée le 06 mars 2023, Monsieur LAWSON Akuété Laté, profession : Entrepreneur, demeurant à Lomé et domicilié à Baguida, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 17 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Yovokomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 303, au Sud et à l'Est par des rues de respectivement 12 et 20 mètres et à l'Ouest par le lot N° 302.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111482-GL déposée le 08 mars 2023, M. et Mme OLYMPIO Roméo D. C. O. M. et D'ALMEIDA Akoélé Djedje, épouse OLYMPIO, profession : Revendeurs, demeurant à Lomé et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 91ca, situé à Légbassito, connu sous le nom de Kové, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ADJIVON, à l'Est par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111497-GL déposée le 08-03-2023, Monsieur ATAYI Ayi Alexandre, profession : Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 38 ca, situé à Baguida, connu sous le nom de Afanoukopé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété AFANYAKOSSOU, à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu ASSIONGBON Améyo Ayélé et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111498-GL déposée le 08 mars 2023, Monsieur ADODOKPO Komla, profession : Revendeur, demeurant à Lomé et domicilié à Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la Collectivité SOSSOU, à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111500-GL déposée le 09 mars 2023, Monsieur DOGBAN Akouété, profession : Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 94 ca, situé à Aflao Sagbado, connu sous le nom de Akato Avoémé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de respectivement 16, 14 et 14 m, à l'Ouest par la propriété DJODJI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111970-GL déposée le 11 avril 2023, Monsieur NYAVO Yawo, profession : orthopédiste, demeurant à LOME et domicilié à YOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 77 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de KLEME DJIGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété AHIABA, au Sud par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111971-GL déposée le 11 avril 2023, Monsieur AYEWOUDAN Radji Koffi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 87 ca, situé à LEGBASSITO AMADENTA, connu sous le nom de ANAGLIKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par la propriété DJOKA, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODJALOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111972-GL déposée le 11 avril 2023, Monsieur AMEMATSRON Komlan Junior, profession : gestionnaire comptable, demeurant à KPALIME et domicilié à KPALIME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de WOUGOME DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété VEGBE et au Sud par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111973-GL déposée le 11 avril 2023, Madame DE SOUZA Akossiwa Jeannette, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à BAGUIDA, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 51 ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de DJAVEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété BATTAAKAKPO A, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111974-GL déposée le 11 avril 2023, Monsieur EDEH Kokou, profession : soudeur, demeurant à LOME et domicilié à BE CHATEAU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AGOSSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété DOPEGNON, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111975-GL déposée le 11-04-2023, Monsieur SOSSOU Kokou, profession : particulier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de YOTIKPO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADONKO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111976-GL déposée le 11 avril 2023, Madame ADJAMAGBO Ablavi Annie G, profession : couturière, demeurant à LOME et domiciliée à ADAKPAME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à ANEHO KPOGAN, connu sous le nom de AGBETIKO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALIPUI KOSSI et à l'Est par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111977-GL déposée le 11 avril 2023, Monsieur PITIKALO Essohouna, profession : agent commercial, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 50 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AGOUTE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AKPLAN et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111978-GL déposée le 11 avril 2023, Monsieur BESSAN Kossi, profession : gestionnaire comptable, demeurant à LOME et domicilié à AVEDJI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 86 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1876, au Sud par le lot n° 1874, à l'Est par le lot n° 1872 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111979-GL déposée le 12 avril 2023, Monsieur AZANKPO Teh Bénissan, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à TOKOIN WUITI, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 47 ca, situé à AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBODOBAWOU et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111980-GL déposée le 12 avril 2023, Monsieur AYIKA Ekoué Egnonam, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 27 ca, situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de HEDZRANAWOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1047, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 1045 et à l'Ouest par le lot n° 1044A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111981-GL déposée le 12 avril 2023, Monsieur AYIKA Kangni Aziandomé, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 32 ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de BAGUIDA, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par les lots n° 12 et 13, à l'Est par le lot n° 6 et à l'Ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111982-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AZIABA Komi, profession : ingénieur d'agriculture, demeurant à AGOE et domicilié à TELESSOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 196, au Sud par le lot n° 192, à l'Est par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par le lot n° 195.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111983-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AKAKPO Kokou, profession : médecin, demeurant à FRANCE et domicilié à FRANCE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO GAKLI, connu sous le nom de AVENOU BATOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 19 m, au Sud par le lot n° 58, à l'Est par le lot n° 53 et à l'Ouest par le lot n° 51.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111984-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AZOMBAKO Gboton Demachi, profession : retraité, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 82 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de FIOVI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 808, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot n° 810 et à l'Ouest par le lot n° 806.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111985-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur TSOLENYANU Kodzo Agbenyega, profession : responsable d'ONG, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ESSE KOSSI et AGBAVI KOSSI et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111986-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur BOYODI Essossimna P. profession : électrotechnicien, demeurant à AGOE et domicilié à VAKPOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à LEGBASSITO ZOVDZEN, connu sous le nom de GBEMOU KPODJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHONDO YAO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111987-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur VIAS Donald et Mme TCHAOU Akoua, profession : revendeur et pharmacienne, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ZANVI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest la propriété ANAKPO KODJOVI, au Sud par la propriété AMETEPE EZA et à l'Est par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111988-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur TOMETY Houetogno, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à SAGBADO, connu sous le nom de AKATO VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété DODZI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111989-GL déposée le 13 avril 2023, Madame OURO-SEVEYA Diyayetou, épouse TCHATCHIBARA, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 62 ca, situé à AGOE NYIVE ADJOUGBA, connu sous le nom de TOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATTIWOTO WOGNA KOUME et ATTIWOTO KODJO et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111990-GL déposée le 13 avril 2023, Madame OURO-SEVEYA Diyayetou, épouse TCHATCHIBARA, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à ATTIEGOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 66 ca, situé à AGOENYIVE, connu sous le nom de ANOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 1917A et à l'Est par le lot n° 1915.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111991-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AGNIGBADEDJI Yawo, profession : maçon carreleur, demeurant à LOME et domicilié à TOGO 2000, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 52 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la collectivité DZOKPE, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DOE BOWONOU AYAWOVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111992-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AGNIGBADEDJI Yawo, profession : maçon carreleur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de ATSANVEDO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DEO BOWONOU SOUFANSHI et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111993-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur ATAYI Satsi Afotome, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO AGBATA, connu sous le nom de KPOGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante, au Sud et à l'Ouest par la propriété AVOKPO ABLAVI et à l'Est par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111994-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur KOUGNIGAN Akouete, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111995-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur KOUGNIGAN Akouete, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBATA, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ALLAGLO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111996-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AHOUELETE Amétogbé, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à NANEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 17 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de NANEGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AHONGAN et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111997-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AHOUELETE Amétogbé, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à NANEGBE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 95 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de DAGBESSITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AMOUSSOU TONATO et au Sud par la route DAGBESSITO SANYRAKO de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111998-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur KOUNDOUM Poyodi, profession : officier de la gendarmerie nationale, demeurant à AGOE et domicilié à SOGBOSSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBAGNON KOFFI et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111999-GL déposée le 13 avril 2023, M. et Mme AGBEDON Kokou Blewoussi et GBETE Adjovi Edjodjinam, épouse AGBEDON, profession : sans emploi et étudiante, demeurant à LOME et domiciliés à KEGUE, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SANYRAKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GABA SOFANHOUN et au Sud par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112000-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur ALOYA Koumassou, profession : chef d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à TOGBLEKOPE, connu sous le nom de ALINKA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1056, au Sud par un lot non numéroté, à l'Est par une voie de 30m et à l'Ouest par les lots n° 1058 et 1061.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112001-GL déposée le 13 avril 2023, Madame FOLLIGAN Ayélé Akouavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 93 ca, situé à AFLAO ADIDOGOME, connu sous le nom de ADIDOGOME TECHI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 11A et à l'Est par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112002-GL déposée le 13 avril 2023, Madame FOLLIGAN Ayélé Akouavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 84 ca, situé à LOME AFLAO TOTSIVI, connu sous le nom de TOTSIVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par le lot n° 872, à l'Est par le lot n° 881bis et à l'Ouest par le lot n° 880.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112003-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur ELO Kodjo Kodegou, profession : chef d'entreprise, demeurant à LOME et domicilié à KEGUE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 61 ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJIWANOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112004-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur MESSAN-KOUDOSSOU Dosseh, profession : ingénieur électricien, demeurant à HAHOTOE et domicilié à HAHOTOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la propriété KOUMI, au Sud par la propriété MIHAMI, à l'Est par la propriété TOSSOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112005-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur WELLINGTON Mensah Christian, profession : informaticien, demeurant à LOME et domicilié à KPOGAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 36 ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de LAMBOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété FIOKLOU et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112006-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur NADHON Azo Yaovi Délaly, profession : informaticien, demeurant à technicien supérieur en informaticien et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité NANEGBE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112007-GL déposée le 13 avril 2023, Monsieur AJAYI Emmanuel Alaba, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à AVEPOZO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 73 ca, situé à AMOUTIVE KEGUE, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ZOGBLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112008-GL déposée le 14 avril 2023, Monsieur M'BATA Ahare, profession : ingénieur chimiste, demeurant à AGOE et domicilié à KITIDJAN, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de LOGOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Sud par le lot n° 793, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est par le lot n° 792B et à l'Ouest par le lot n° 791.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112009-GL déposée le 14 avril 2023, Monsieur AZOTE TCHIKPENDOU Djobo, profession : retraité, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 56 ca, situé à LOME AFLAO TOTSI, connu sous le nom de BATOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 799B, 801B et 802B, au Sud par le lot n° 796B, à l'Est par les lots n° 797 et 800 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112010-GL déposée le 14 avril 2023, Madame AYELO Essosinam, profession : secrétaire, demeurant à AGOE et domiciliée à LEGBASSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 79 ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de KOVE YAKOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Est par la propriété AXOVI AMOU YAOVI, au Sud par une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112011-GL déposée le 14 avril 2023, Monsieur AZOUMA Komi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à APEDOKOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à TOGGLEKOPE, connu sous le nom de KPEDEVI KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et au Sud par la propriété KPEDEVI, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété ATTIGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112012-GL déposée le 14 avril 2023, Monsieur KPODAR Messanh, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BAGUIDA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de TOGOKOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété des héritiers KUDOLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112013-GL déposée le 14 avril 2023, Madame GNAZOU Refeipikedi E. épouse TALAKI, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à FOREVER, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la route AGOE NYIVE KEGUE de 28 m, au Sud par le lot n° 372, à l'Est par le lot n° 380 et à l'Ouest par le lot n° 381B.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112014-GL déposée le 14 avril 2023, Madame TOUGOMA Essozolah épouse WELBECK, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à ADETIKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 09 ca, situé à ADETIKOPE SEWOVE, connu sous le nom de HONSSOU KOPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété SAFOE FIEDJEW A et à l'Ouest par un cimetière.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112015-GL déposée le 14 avril 2023, Madame HILLAH Ayélé, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à HANOUKOPE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à AGBODRAFO KPESSI, connu sous le nom de DRAFOE KOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité DRAFOE et au Sud par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112016-GL déposée le 14 avril 2023, Monsieur TCHAOU Mazamaesso, profession : officier des armes, demeurant à LOME et domicilié à SAGBADO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 69 ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TSAGBAGNA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité KOULEKO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112017-GL déposée le 14 avril 2023, Monsieur AMOUZOU Yawovi A. profession : gestionnaire comptable, demeurant à AGOE et domicilié à ASSIYEYE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de SIVEDOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBAGNON BROUSSOU et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.